

CRÉDIT BUDGÉTAIRE SUPPLÉMENTAIRE 2020 DE CHF 10'600 DESTINÉ AU REMPLACEMENT D'UNE DÉFENSE INCENDIE ET À LA RÉPARATION DE DEUX BORNES HYDRANTES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Considérant,

- le contrôle du réseau hydraulique du 16 novembre 2019, qui consiste notamment en un graissage des bouches, par la compagnie des sapeurs-pompiers volontaires de la commune de Bardonnex,
- le rapport d'expertise du capitaine des SPV qui conclut au remplacement d'une défense incendie et à la révision de deux bornes hydrantes sur le territoire communal,
- les devis de réparation émis par les Services industriels de Genève du 16 décembre 2019,
- l'exposé des motifs,
- la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du maire et des adjoints,

le Conseil municipal

DÉCIDE

À l'unanimité, soit par 14 voix pour :

1. De réaliser les travaux complémentaires destinés au remplacement d'une défense incendie et à la réparation de bornes hydrantes sur le territoire communal.
2. D'ouvrir au maire un crédit budgétaire supplémentaire 2020 de CHF 10'600 pour la réalisation de ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense comme suit :
 - a. Compte de fonctionnement 1500.000.31590.00 pour la réparation de deux bornes hydrantes (CHF 1'600.-).
 - b. Compte de fonctionnement 1500.000.31190.00 pour le remplacement d'une défense incendie (CHF 9'000.-)
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus.

Bardonnex, le 17 mars 2020



Mark GOLDSCHMID,
Président a.i